



Transmission d'un usufruit

Par belfegor

Bonjour,

nos parents nous avaient fait donation de la nue propriété de leur maison, tout en en conservant l'usufruit.

Mes parents ayant divorcé il y a 20 ans, mon père a conservé cet usufruit en dédommageant ma mère à la hauteur de celui-ci.

Mon père s'étant remarié depuis, nous nous posons deux questions :

- sa nouvelle épouse héritera-t-elle automatiquement de l'usufruit de cette maison si mon père venait à décéder avant elle ?
- si tel était le cas, ses enfants en hériteraient-ils également?

Merci pour vos précisions.